



26e Conférence de la  
Commission régionale pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie, du 4 au 7 février 2025

**RAPPORT FINAL**

## Introduction

1. Suite à l'aimable invitation du Gouvernement éthiopien, la 26e Conférence de la Commission régionale de l'*Organisation mondiale de la santé animale* (OMSA) pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 4 au 7 février 2025.
2. Au total, 120 participants, dont des Délégués de l'OMSA et des représentants de 37 Membres de la Région ainsi que des hauts fonctionnaires de 12 organisations et institutions régionales et internationales (ayant conclu un Accord avec l'OMSA), ont assisté à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations vétérinaires privées de la Région et du pays hôte étaient présents.

Membres de la Commission : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép. du), Congo (Rép. Démocratique du ~), Côte d'Ivoire, Djibouti, Eswatini, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud (Rép. de), Seychelles, Tanzanie, Tchad, Zambie.

Organisations/institutions Internationales/régionales/ (ayant conclu un accord avec l'OMSA) : Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Centre panafricain de vaccination vétérinaire de l'Union africaine (UA-PANVAC), Coalition internationale pour le bien-être animal (ICFAW), Commission européenne (CE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA), et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

3. Son Excellence, M. Temesgen Tiruneh, Vice-Premier Ministre de l'Éthiopie, S.E. le Docteur Girma Amente, Ministre de l'Agriculture de l'Éthiopie, S.E. M. Fikru Regassa, Ministre d'État chargé du développement des secteurs de l'élevage et des ressources halieutiques et Délégué de l'Éthiopie auprès de l'OMSA, leurs Excellences, Messieurs les Ministres responsables de l'Élevage du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Ouganda, et du Tchad, la Docteure Huyam Salih, Directrice du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) représentant la Commissaire à *l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à la durabilité environnementale* (Agriculture, Rural Development, Blue Economy and Environmental Sustainability, ARBE) de la Commission de l'Union Africaine, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales ont honoré de leur présence la cérémonie d'ouverture officielle de la conférence.
4. La Docteure Susana Pombo, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, le Docteur François Caya, Directeur général adjoint de l'OMSA pour les affaires institutionnelles et la gouvernance, le Docteur Honoré N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Afrique et Délégué du Congo (Rép. Dém du), le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OMSA pour l'Afrique, le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OMSA pour l'Afrique australe, le Docteur Neo Mapiitse, Représentant sous-régional de l'OMSA pour l'Afrique de l'Est, le Docteur Rachid Bouguedour, Représentant sous-régional de l'OMSA pour l'Afrique du Nord, et le Docteur Baptiste Dungu, membre de la Commission scientifique de l'OMSA pour les maladies animales, ont également participé à la Conférence. Les intervenants qui ont présenté les deux principaux Thèmes techniques, à savoir le Docteur Musa Mulongo, scientifique en chef et coordonnateur de la plateforme TAHSSL<sup>1</sup> à l'ILRI, pour le Thème technique I, et le Professeur Malek Zrelli de Tunisie, pour le Thème technique II, ont honoré la Conférence de leur présence.

---

<sup>1</sup> TAHSSL : Transforming Animal-Health Solutions and Services for Low-and middle-income countries (Transformer les solutions et les services de santé animale pour les pays à revenu faible et intermédiaire)

## **MARDI 4 FÉVRIER 2025**

---

### **Cérémonie d'ouverture**

5. Les autorités suivantes ont prononcé un discours de bienvenue :
  - Dr Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Afrique,
  - Dre Susana Pombo, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA,
  - Dr François Caya, Directeur général adjoint de l'OMSA, chargé des affaires institutionnelles et de la gouvernance,
  - Dre Huyam Salih, Directrice de l'UA-BIRA au nom de S.E. Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire à l'Agriculture, au Développement rural, à l'Économie bleue et à la Durabilité environnementale de la Commission de l'Union africaine,
  - Son Excellence, Dr Girma Amente, Ministre de l'Agriculture de l'Éthiopie,
  - Son Excellence M. Temesgen Tiruneh, Vice-Premier Ministre de l'Éthiopie.
6. Le Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OMSA pour l'Afrique, leur a exprimé de sincères remerciements.

### **Approbation du programme**

7. Le programme provisoire, y compris quelques modifications, a été adopté (programme consultable à l'annexe 1).

### **Nomination du Comité de la Conférence**

8. Le Comité de la Conférence a été élu par les participants et se compose comme suit :

Président:	S.E. Dr Fikru Regassa Gari, Délégué de l'Éthiopie
Vice-président :	Dr Garga Gonne, Délégué du Cameroun
Rapporteur général :	Dre Lepheana Relebohile, Déléguée du Lesotho

### **Désignation des présidents de Sessions et des rapporteurs**

9. Les présidents et les rapporteurs pour les Thèmes techniques ont été désignés comme suit:

Thème technique I :	Dr Yao Akpo (Bénin), (Président) Dre Ghislaine Mbeurnodji Singambaye (Tchad) (Rapporteur)
Thème technique II :	Dr Allan Azegale (Kenya), (Président) Dr Habiboullah Habiboullah (Mauritanie), (Rapporteur)

### **Renforcer les Services vétérinaires, accroître la visibilité de l'OMSA et la moderniser pour faire face aux défis de santé animale**

10. Le Docteur François Caya, Directeur général adjoint de l'OMSA chargé des affaires institutionnelles et de la gouvernance, a présenté, au nom de la Docteure Emmanuelle Soubeyran Directrice générale (DG) de l'OMSA, un aperçu de la tâche accomplie par l'OMSA en soutien à ses Membres.

11. Il a débuté sa présentation en rappelant aux participants le centenaire de l'OMSA et le récent changement intervenu à la tête de l'OMSA avec l'élection de la nouvelle Directrice générale de l'OMSA en mai 2024, et a brièvement souligné la vision claire et ambitieuse de la nouvelle Directrice générale quant à son organisation.
12. Le Docteur Caya a évoqué tout particulièrement les normes exhaustives de l'OMSA portant sur la qualité des Services vétérinaires et a invité les Membres à participer activement au processus d'élaboration des normes, rappelant que les Codes et Manuels sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques sont conçus pour améliorer la qualité des Services vétérinaires. Il a également mentionné le soutien apporté par l'OMSA pour renforcer la capacité des Membres à mettre en œuvre ces normes, y compris le maintien du statut officiel sanitaire reconnu et la validation des programmes de lutte contre les maladies (*peste des petits ruminants* - PPR, rage, etc.). Il a également souligné le soutien apporté par l'OMSA à ses Membres par le biais du *Processus de performance des Services vétérinaires* (Processus PVS) et a mentionné l'implication de l'OMSA dans des initiatives mondiales en collaboration avec d'autres partenaires, tels que la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UA pour relever les défis liés à la santé et au bien-être des animaux, tels que les maladies animales transfrontalières, les zoonoses, *la résistance aux antimicrobiens* (RAM), la santé de la faune sauvage entre autres, tout en assurant la transparence des données de santé animale pour l'alerte précoce, le suivi de la qualité et la fiabilité des données (Système mondial d'information sur la santé animale ou WAHIS, Observatoire).
13. Le Directeur général adjoint a également partagé les priorités de la Directrice générale: accroître la visibilité, renforcer les Services vétérinaires et moderniser l'OMSA (pour en assurer l'adaptabilité et la reconnaissance de son efficacité).
14. Enfin, il a évoqué les travaux en cours pour réviser les textes fondamentaux de l'Organisation afin qu'elle reste pertinente et réactive face aux défis actuels et à venir. Le Docteur Caya a également évoqué l'élaboration du 8e Plan stratégique de l'OMSA et a souligné la nécessité pour les Membres de s'impliquer et de s'engager auprès de l'Organisation d'un point de vue technique et financier, ainsi que dans l'élaboration du prochain Plan stratégique.
15. Les principales conclusions de la présentation du Dr Caya étaient les suivantes :
  - Bien que l'Organisation soit reconnue pour son expertise technique, elle manque de visibilité politique et doit donc s'engager plus efficacement auprès des décideurs politiques.
  - Le renforcement *des Services vétérinaires* (SV) est essentiel pour répondre aux défis actuels.
  - Les Services vétérinaires sont un bien public mondial car ils jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire, le contrôle des maladies et la réduction de la pauvreté. Cependant, ils restent sous-financés et la stratégie de plaidoyer est nécessaire pour augmenter la sensibilisation et mobiliser des ressources.
  - Les missions d'analyse des écarts permettent de plaider en faveur des ressources nécessaires à l'amélioration des Services vétérinaires.
  - Les Membres doivent s'impliquer totalement dans tous les aspects de la vie de l'Organisation, y compris les contributions statutaires, l'élaboration des politiques et l'établissement des normes.
  - Les nouveaux Délégués sont encouragés à utiliser les plateformes de formation de l'OMSA pour développer leurs compétences.
  - Les Points focaux sont également essentiels pour aider les Membres à participer activement et à s'engager aux côtés de l'OMSA. Il est essentiel d'assurer une formation, y compris pour les Points focaux en charge de la communication, afin de mettre en valeur le travail des Services vétérinaires et de soutenir le travail du Délégué.
  - La révision en cours des Textes fondamentaux offre l'occasion d'établir un cadre pour les décideurs politiques.

- L'engagement des Ministres est une priorité, avec des propositions visant à organiser une réunion ministérielle avant la Session générale et à inviter les Ministres à des panels de haut niveau afin de fournir une plate-forme stratégique pour aborder les questions financières et politiques. En outre, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs de l'OMSA à Paris pour transmettre des messages clés aux chefs de gouvernement soutiendra davantage les efforts de plaidoyer et d'engagement politique.
- Si la demande faite à l'OMSA d'envisager la nomination de représentants nationaux pour renforcer sa présence au niveau national, y compris en temps de crise, a été notée, il a été clairement indiqué que cela serait impossible sans financement. À cet égard, il a été rappelé que le Délégué de l'OMSA joue un rôle crucial pour assurer la visibilité de l'OMSA, plaider en faveur de contributions statutaires et mettre en œuvre les politiques et les normes de l'OMSA. D'une certaine manière, les Délégués de l'OMSA sont des représentants de l'OMSA au niveau national.
- Bien que l'alignement sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) soit à aborder avec prudence puisqu'il s'agit du mandat de l'ONU, il reste un moyen pertinent d'impliquer les ministres.
- L'OMSA s'engage à soutenir la région dans la mise en œuvre du projet PPR. La banque de vaccins contre la PPR est un outil important à la disposition des Membres et elle est actuellement sous-utilisée.
- La banque de vaccins contre la rage et les programmes de jumelage de l'OMSA sont très appréciés par les Membres et l'Organisation s'engage à continuer de fournir ces outils pour apporter un soutien à ses Membres.
- Certains Membres ont exprimé la nécessité de former des experts locaux en matière de PVS afin de garantir que les évaluations puissent se poursuivre dans les pays confrontés à des problèmes de sécurité. L'OMSA a mis en place une procédure pour assurer la sécurité des experts qui se rendent dans les pays. Des missions PVS virtuelles peuvent également être envisagées comme une alternative dans les zones à haut risque.
- L'OMSA continuera de collaborer avec ses partenaires (UA, FAO, OMS, les communautés économiques régionales (CER)) pour relever les défis de la santé et du bien-être animal, conformément à la mission et à la stratégie de chaque Organisation.

### **Le rôle des Services vétérinaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Éthiopie**

16. S.E. M. Fikru Regassa Gari, Ministre d'État chargé du Secteur du développement de l'élevage et des ressources halieutiques et Délégué de l'Éthiopie, a fait une présentation sur le rôle des Services vétérinaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en partageant l'expérience de l'Éthiopie.
17. Il a commencé par expliquer la richesse du patrimoine culturel et naturel de l'Éthiopie. Le pays compte 76 groupes ethniques, un alphabet unique et des sites anciens. Le pays diversifie son économie au-delà de l'agriculture (45 % du PIB) dans les secteurs minier, manufacturier et touristique. Il possède également le plus grand cheptel d'Afrique, contribuant à 17-19 % du PIB, bien que la productivité reste faible en raison de défis, tels que la faible adoption des technologies, le changement climatique et les maladies animales.
18. Le Docteur Regassa a expliqué que, pour résoudre ces problèmes, l'Éthiopie a revu ses politiques en matière de développement agricole et rural et a ratifié la Proclamation sur la santé et le bien-être des animaux, qui va améliorer les Services vétérinaires, l'accès aux médicaments et la surveillance des maladies et ainsi créer des opportunités d'investissement dans le secteur de l'élevage.

19. En 2022, le Premier Ministre a lancé l'initiative « Bounty of the Basket », un plan sur quatre ans visant à stimuler la production de produits laitiers, d'œufs, de volaille, de miel et de poisson, dans le but d'atteindre une croissance de plus de 100 % dans les principales chaînes de valeur animales. L'initiative soutient la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en mettant en œuvre des stratégies de contrôle des maladies, de développement des produits laitiers et carnés et d'expansion agricole.
20. L'Éthiopie continue d'investir dans la production des animaux d'élevage et la santé animale, en mettant en œuvre des mesures de lutte contre les maladies, des initiatives « Une seule santé » (One Health) et des stratégies de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Des installations de formation vétérinaire, une gouvernance forte et la collaboration des parties prenantes soutiennent la réussite de ces initiatives.
21. Le Docteur Regassa a conclu qu'à l'avenir, l'Éthiopie va se concentrer sur l'augmentation de la participation du secteur privé aux investissements dans l'élevage tout au long de la chaîne de valeur, va continuer à œuvrer à la normalisation des systèmes des Services vétérinaires et des mesures mondiales de lutte contre les maladies animales transfrontières, va renforcer la coordination régionale et continentale pour harmoniser les stratégies de contrôle et d'éradication des maladies animales transfrontières, va intensifier la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » et donner la priorité à la sécurité sanitaire des aliments afin d'atteindre les objectifs de transformation du système alimentaire.

**Thème technique I (sans questionnaire) :**  
**Contrôle et éradication de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) en Afrique:**  
**défis et stratégies pour une Afrique indemne de péripneumonie bovine**

22. Le Thème technique I, intitulé « Contrôle et éradication de la péripneumonie contagieuse bovine en Afrique: défis et stratégies pour une Afrique indemne de péripneumonie contagieuse bovine », présenté par le Docteur Musa Mulongo, scientifique en chef et coordonnateur de la plateforme TAHSSL de l'ILRI, a suscité des discussions intéressantes au sein des participants, permettant à la Commission régionale pour l'Afrique d'élaborer des recommandations conformément aux Règles générales de l'OMSA. Les recommandations finales figurent à l'annexe 2.

---

**MERCREDI 5 FÉVRIER 2025**

---

**Résultats de la deuxième réunion du Groupe permanent d'experts (SGR) sur la péripneumonie contagieuse bovine (Lusaka, Zambie)**

23. La Docteure Viola Chemis, Coordinatrice du Programme régional de l'OMSA, a présenté les résultats de la deuxième réunion *du Groupe permanent d'experts (GPE)* du GF-TADs pour l'Afrique sur la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) en Afrique. Elle a fourni des détails sur les thèmes prioritaires du GPE, la raison d'être des plans nationaux stratégiques, et certains enseignements tirés de la Zambie. Elle a souligné que le renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux est essentiel pour un contrôle efficace des maladies, ce qui nécessite des investissements dans la formation du personnel et les solutions de distribution de vaccins. Les efforts devraient être alignés sur d'autres stratégies de lutte contre les maladies prioritaires, en utilisant des approches rentables, telles que le zonage, l'abattage sélectif, la surveillance et la vaccination combinée. Les principales conclusions de la présentation sont les suivantes :
  - Les Membres doivent bien comprendre la situation épidémiologique de la péripneumonie contagieuse bovine sur leur territoire afin de pouvoir informer sur l'établissement d'épizones et de déterminer si elles visent un contrôle (progressif) ou une éradication de la péripneumonie contagieuse bovine.
  - Bien que les *Communautés économiques régionales* (CER) ne soient pas favorables à l'élaboration de stratégies sous-régionales, elles reconnaissent qu'elles ont un rôle essentiel à jouer pour faciliter la coopération entre les Membres en matière de coordination et de coopération de la lutte contre la péripneumonie contagieuse bovine, pour permettre de

conclure des accords sur les activités transfrontalières, d'harmoniser les programmes de surveillance et de contrôle, de les financer conjointement, de suivre les progrès accomplis et de faciliter les consultations.

- L'élaboration et la validation de la stratégie continentale seront dirigées par l'UA-BIRA dans le but de fournir des orientations continentales solides et des solutions spécifiques pour le déploiement et la distribution des vaccins, avec le soutien de partenaires tels que l'OMSA, la FAO, l'ILRI et d'autres afin de renforcer les capacités des Services vétérinaires et assurer la mise en œuvre rapide de diverses stratégies de lutte contre les maladies.
- L'OMSA continuera de fournir un cadre pour la validation des programmes officiels de contrôle et la reconnaissance du statut sanitaire.
- Au niveau international, les partenaires continueront de se concentrer sur le plaidoyer, la mobilisation des ressources, la coordination de la recherche et un cadre ou un ensemble de protocoles normalisés pour guider le contrôle et l'éradication de la péripneumonie contagieuse bovine.

### **Accroître l'adoption de vaccins de qualité contre les maladies des animaux d'élevage en Afrique**

24. Le Docteur Charles Bodjo, Directeur de l'UA-PANVAC, a fait une présentation sur « Accroître l'adoption de vaccins de qualité contre les maladies des animaux d'élevage en Afrique ». Il a, entre autre, souligné que la qualité des vaccins est un facteur essentiel dans la prévention des maladies et que la vaccination devrait donc être une priorité. Bien que la qualité des vaccins dans la Région s'améliore, avec des procédures de tests claires en place, ce qui est encourageant, le besoin de vaccins et l'évaluation de la qualité restent un problème critique dans la Région. L'amélioration et l'évaluation des laboratoires jouent également un rôle clé pour garantir la qualité des vaccins.
25. Les principaux messages de la présentation étaient les suivants :
- L'UA-PANVAC est un organisme international indépendant qui, entre autres activités, effectue des tests de *contrôle de la qualité* des vaccins conformément au « Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres » de l'OMSA et délivre des certificats de contrôle qualité.
  - Des exemples des activités en cours de l'UA-PANVAC dans le domaine du contrôle de la qualité et de la production de vaccins vétérinaires ont été présentés : contrôle qualité du *vaccin contre la fièvre aphteuse* ; Stabilité génétique du vaccin contre la PPR et élaboration de normes pour les vaccins PPR thermotolérants; Caractérisation des vaccins contre la FVR ; Qualité du vaccin contre la péripneumonie contagieuse bovine.
  - L'UA-PANVAC apporte également un soutien à ses Membres pour l'enregistrement des vaccins. Les Recommandations pour l'harmonisation des normes d'enregistrement des vaccins en Afrique et d'audit des installations, rédigées à Abuja (Nigeria) en juillet 2023 et approuvées par la 44ème Session ordinaire du Conseil exécutif (Sommet de l'UA 2024): Décision EX.CL/Dec.1234 (XLIV), ont également été présentées et discutées.
26. Les échanges au cours de la plénière ont porté sur l'importance de n'utiliser que des vaccins certifiés de qualité, l'élaboration et l'utilisation de vaccins thermotolérants. Il a été précisé que l'UA-PANVAC produit également des kits de diagnostic (par exemple ELISA<sup>2</sup> pour la PPR et la PPCB) et que ses services sont gratuits pour tous les Membres de l'UA. Un document sur les lignes directrices pour la production de vaccins PPR thermotolérants est en cours de finalisation et sera soumis à l'OMSA pour examen afin de mettre à jour la section des normes qui s'y rapporte. Les points suivants peuvent également être soulignés suite aux discussions :

---

<sup>2</sup> ELISA : Enzym-linked immuno-sorbent assay (Test d'immuno-absorption enzymatique)

- Les meilleures pratiques devraient commencer par des plans d'action nationaux, suivis d'une vaccination de masse et d'une sérosurveillance. La surveillance de la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans les abattoirs est également essentielle.
- Il est important de faire participer les producteurs aux efforts de contrôle des vaccins et à la stratégie nationale relative à la résistance aux antimicrobiens.
- La vaccination est un effort collectif; Un pays qui ne vaccine pas alors que ses voisins le font sape les efforts de lutte contre la maladie.
- Chaque pays est responsable de la mise en œuvre de la législation visant à garantir que seuls, des vaccins certifiés sont utilisés. Les autorités devraient encourager la certification de la qualité avant l'utilisation des vaccins. Il est possible d'avoir recours à l'UA-PANVAC pour vérifier la certification des vaccins et la conformité aux normes de qualité.
- Il existe une technologie permettant d'améliorer les vaccins PPR thermotolérants. L'UA-PANVAC, l'ILRI et d'autres laboratoires ont élaboré des technologies de stabilité thermotolérante. PANVAC aide les laboratoires à transférer ces technologies afin d'améliorer la stabilité des vaccins. Des normes ont été établies pour évaluer la qualité de ces vaccins.

### **Thème technique II (sans questionnaire) :**

#### **Les Services vétérinaires et la sécurité sanitaire des aliments : défis et perspectives pour l'élaboration de politiques dans le contexte de l'unification des marchés à l'échelle du continent**

27. Le Thème technique II, intitulé « Services vétérinaires et sécurité sanitaire des aliments: défis et perspectives pour l'élaboration de politiques dans le contexte de l'unification des marchés à l'échelle du continent », présenté par le Prof. Malek Zrelli de Tunisie, a donné lieu à de vifs débats entre les participants, permettant à la Commission régionale pour l'Afrique d'élaborer des recommandations conformément aux Règles générales de l'OMSA. Les recommandations finales figurent à l'annexe 3.

#### **Normes de l'OMSA, Sanitaires et Phytosanitaires (SPS), Commerce et ZONE de libre-échange continental africain (ZLECAf)**

28. Le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional pour l'Afrique australe, a donné un aperçu des normes de l'OMSA, de l'Accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de *la Zone de libre-échange continentale africaine* (ZLECAf). Il a également présenté le nouveau projet ZLECAf - SPS de l'OMSA, qui vise à améliorer la gouvernance des systèmes SPS en Afrique et à les aligner sur les normes internationales.
29. Les principaux messages de la présentation étaient les suivants :
- Il peut y avoir autant de façons d'organiser le processus de fixation des termes des échanges commerciaux entre les pays qu'il y a d'interactions entre eux. Toutefois, quelles que soient les différences, ces processus doivent respecter les principes de l'Accord SPS de l'OMC et être fondés sur les normes internationales de l'OMSA.
  - Les Codes et Manuels de l'OMSA fournissent des mesures de gestion des risques reposant sur des données scientifiques afin d'assurer la sécurité des échanges commerciaux et proposent un cadre cohérent pour le contrôle des maladies et la sécurité sanitaire des aliments.
30. La session plénière a comporté des échanges sur le renforcement des capacités, les accords commerciaux multilatéraux entre les pays, *les partenariats public-privé* (PPP) et l'implication de toutes les parties prenantes au niveau national (par exemple, les transporteurs), ainsi que sur le rôle clé des Membres dans la fourniture d'un retour d'information à l'OMSA afin qu'elle puisse continuer à améliorer la qualité de ses services. Les principaux points suivants sont ressortis des discussions :

- Les Membres devraient élargir leur champ d'action au-delà des mesures SPS pour inclure des questions clés, telles que le transport des animaux et la facilitation générale des échanges commerciaux.
  - La mise en place de zones et de compartiments est essentielle pour garantir que les zones d'échanges commerciaux indemnes de maladies soient conformes aux normes de l'OMSA.
  - Une étroite coopération avec le secteur privé, en particulier les agriculteurs, est nécessaire pour une mise en œuvre efficace.
  - Un commerce efficace d'animaux et de produits d'origine animale nécessite une coopération entre les parties prenantes, y compris les autorités nationales, les organismes régionaux et le secteur privé.
  - Les programmes de formation doivent être ciblés de manière à ce que les professionnels vétérinaires et les générations futures soient équipés pour mettre en œuvre efficacement les normes de l'OMSA.
  - Il est plus pratique de commencer par des exigences minimales mais essentielles pour garantir des échanges commerciaux dénués de risques que de fixer des objectifs trop ambitieux dès le départ.
  - Le processus PVS sert d'outil de diagnostic pour identifier les lacunes du système. Il est essentiel que les recommandations PVS soient mises en œuvre pour améliorer la conformité aux normes internationales.
  - Les Délégués sont responsables de l'adoption et de la mise en œuvre des normes de l'OMSA dans leur pays respectif.
  - Il faut s'efforcer d'éviter de travailler en vase clos et de promouvoir la coopération intersectorielle.
  - Les politiques commerciales doivent tenir compte du bien-être animal, des conditions de transport et des infrastructures pour être conformes au mandat de l'OMSA en matière de commerce éthique et durable.
  - L'amélioration des systèmes de certification et de validation est essentielle pour assurer la mise en œuvre effective des normes de l'OMSA et faciliter le commerce international.
  - L'harmonisation des réglementations commerciales régionales contribue à créer un cadre plus cohérent et plus prévisible pour les mouvements d'animaux et de produits d'origine animale.
31. En conclusion, le Docteur Letshwenyo a indiqué qu'en dépit des difficultés potentielles reconnues dans la mise en œuvre des normes et accords internationaux (problèmes de traçabilité, par exemple), les pays ont été encouragés à continuer à travailler dans cette direction. Il a également souligné l'importance de développer des mécanismes pour la délivrance, le contrôle et la vérification des documents/certificats de santé au niveau national.

### **Discussion ouverte sur le processus d'établissement des normes de l'OMSA : Code et manuel aquatiques, Code et manuel terrestres**

32. Le Docteur Patrick Bastiaensen, Chargé de programme régional à la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est, a donné aux participants un aperçu du processus d'élaboration des normes de l'OMSA, qui vise à rendre l'Organisation plus inclusive et plus efficace.
33. Les principaux points de conclusion de la présentation étaient les suivants :
- Les Membres ont été invités à participer activement aux 4 phases du processus d'établissement des normes : Identification/proposition de nouveaux sujets ; Élaboration d'une norme nouvelle ou révisée ; Commentaires et avis ; Adoption.
  - Le rôle important de l'Union africaine et de l'UA-BIRA dans la coordination de ce processus a été reconnu, mais il a ensuite été rappelé que ce sont les différents pays qui votent sur l'adoption des normes lors de la Session générale de l'OMSA.

- Les calendriers des activités des quatre Commissions spécialisées et des Groupes ad hoc/Groupes de travail sont disponibles sur le site web de l'OMSA ([Processus d'établissement des normes - OMSA - Organisation mondiale de la santé animale](#)) et sur le [Portail](#) des Délégués
- Les Membres ont été vivement encouragés à consulter les rapports des réunions des Commissions spécialisées de février 2025 et à participer aux webinaires prévus en avril avant la Session générale.
- La discussion en plénière s'est concentrée sur :
  - o Le rôle clé que les Points focaux de l'OMSA devraient jouer pour soutenir leurs Délégués dans le processus d'établissement des normes et pour garantir une contribution scientifique en temps voulu de la part des Membres,
  - o La décision du profil le plus approprié pour diriger un Laboratoire national de référence appartient à chaque Membre. Bien que l'OMSA recommande qu'un vétérinaire soit nommé à ce poste (chapitre 1.1.1 du Manuel de l'OMSA sur les tests de diagnostic et les vaccins pour les animaux terrestres), elle reconnaît que la décision finale est laissée à la discrétion du Membre concerné. Dans certains pays, il existe une distinction entre les laboratoires de recherche et les laboratoires de diagnostic, ce qui peut affecter le fonctionnement et la gestion du laboratoire.

### **Suivi des recommandations de la dernière Conférence**

34. Le Docteur Neo Mapitse, Représentant sous-régional pour l'Afrique de l'Est, s'est livré à un bref compte-rendu, à la demande de la Directrice générale, sur le suivi des recommandations de la dernière Conférence. Bien que des progrès aient été signalés dans certains domaines concernant la PPR et la rage, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que toutes les recommandations soient pleinement mises en œuvre. Une telle présentation a permis au Docteur Mapitse de souligner l'importance de veiller à ce que les recommandations élaborées et adoptées soient mesurables et réalistes, en évitant des propositions longues et irréalisables. Il est préférable et beaucoup plus efficace de procéder par étape que d'inclure dans une recommandation une longue liste de situations souhaitées/idéales qui seront impossibles à réaliser dans un délai de deux ans.

### **Améliorer le bien-être animal en Afrique**

35. Le Docteur Hiver Boussini, Chef de l'Unité animale de l'UA-BIRA, a donné aux participants un aperçu de la *Stratégie pour le bien-être animal en Afrique* (Animal Welfare Strategy for Africa, (AWSA)), a présenté la *Plateforme africaine pour le bien-être animal* (African Platform for Animal Welfare (APAW)), et a évoqué la collaboration entre l'UA-BIRA et l'OMSA pour promouvoir l'alignement des politiques, le renforcement des capacités en Afrique et une intégration régionale plus forte tout en évoquant les prochaines étapes permettant de renforcer le bien-être animal dans la Région. Les Membres sont encouragés à :
- Accroître l'engagement des parties prenantes africaines, y compris des communautés locales, des organisations non-gouvernementales (ONG) et du secteur privé ;
  - Envisager et travailler à un effort collectif afin de relever les défis actuels et mettre en œuvre des solutions durables ;
  - Développer des partenariats solides entre les gouvernements, les organismes régionaux, les organisations internationales et les parties prenantes, car ceux-ci sont essentiels pour parvenir à une vision commune de la santé et du bien-être animal.

## Préparation aux situations d'urgence et menaces à la sécurité sanitaire

36. Le Docteur Francesco Valentini, de la Représentation sous-régionale pour l'Afrique du Nord, a fait une présentation sur la préparation aux situations d'urgence et les menaces à la sécurité sanitaire. Il a tout d'abord souligné que l'OMSA, en tant qu'autorité mondiale en matière de santé animale, a pour mandat de s'attaquer à tous les dangers intéressant la santé animale, y compris les menaces biologiques. La présentation a mis en lumière deux projets soutenus par l'OMSA en Afrique, à savoir :
- **le Projet FIRABioT** : Financé par le Programme de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires Mondiales Canada (*Global Affairs Canada*), le projet FIRABioT vise à renforcer la capacité de l'Organisation et de ses Membres, en particulier en Afrique, à réagir efficacement aux événements impliquant la dissémination délibérée ou accidentelle d'agents pathogènes animaux. Élaborées dans le cadre d'une approche pilotée par les pays, les activités du projet en Afrique se concentrent sur quatre domaines clés : la gestion des urgences, la veille sur les épidémies, les laboratoires durables et la législation vétérinaire.
  - **le Projet PROVNA** : Élaboration d'un système de surveillance écorégional des *maladies à transmission vectorielle* (MTV) en Afrique du Nord, en particulier la *fièvre de la vallée du Rift* (FVR). Dirigé par l'IZS Teramo<sup>3</sup> et financé par BMZ - PC-TAD<sup>4</sup>, le projet contribue à optimiser la surveillance des maladies et l'allocation des ressources. Une deuxième phase consiste maintenant à étendre le système de surveillance fondé sur les risques aux maladies transmises par les moustiques à travers l'Afrique du Nord.
37. Ces deux projets démontrent l'engagement de l'OMSA pour renforcer la sécurité sanitaire animale en Afrique.
38. Les points suivants peuvent être soulignés à partir de sa présentation :
- Pour soutenir efficacement ses Membres, l'OMSA reste flexible pour répondre aux demandes et proposer des activités sur mesure répondant aux défis émergents ;
  - Un engagement actif avec ses Membres et partenaires est la pierre angulaire de son approche, garantissant que les stratégies et les solutions sont à la fois pertinentes et percutantes ;
  - En favorisant la collaboration entre les secteurs et les parties prenantes, l'OMSA renforce les efforts mondiaux visant à protéger la santé animale, à améliorer la préparation aux maladies et à promouvoir des pratiques vétérinaires durables.

## Éradication de la peste des petits ruminants (PPR) en Afrique

39. La session sur la PPR a débuté par un discours liminaire de la Docteure Huyam Salih, Directrice de l'UA-BIRA, qui a présenté les nouveaux éléments en matière d'éradication de la PPR en relation avec les politiques de l'UA, la Stratégie africaine de santé animale, la Stratégie du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA, 2025), la Déclaration de Kampala 2025, les détails de la phase préparatoire du programme financé par l'UE, mentionnant les aspects de gouvernance à opérationnaliser par le *biais du Secrétariat panafricain pour la PPR* (PAPS).
40. Une table ronde a suivi au cours de laquelle elle a mentionné d'autres activités immédiates telles que la sensibilisation des parties prenantes, la collaboration avec les CER, le renforcement du plaidoyer et de la mobilisation des ressources avec une pression pour que des décisions politiques donnent la priorité à l'éradication de la PPR à différents niveaux.

---

<sup>3</sup> IZS : L'Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "Giuseppe Caporale", Teramo, Italie

<sup>4</sup> BMZ : Le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, BMZ), Allemagne. PC-TAD : prévention et maîtrise des maladies animales transfrontalières au profit des petits exploitants (Prevention and Control of Transboundary Animal Diseases for the benefit of smallholder farmers)

41. Parmi les autres interventions des panélistes, on peut souligner :

- Pour garantir la qualité des vaccins utilisés dans le pays, le Directeur de l'UA-PANVAC, le Docteur Charles Bodjo, a souligné l'importance pour les Membres d'utiliser uniquement des vaccins certifiés et d'avoir recours au site web de l'UA-PANVAC pour confirmer la certification des lots de vaccins. Il a également encouragé les partenariats public-privé pour la production de vaccins, notant que les fabricants de vaccins existants ont la capacité de répondre aux besoins estimés en vaccins, mais que la demande reste inconnue.
- Les éléments clefs soulignés par le Délégué du Maroc, le Docteur Abderrahman El-Abrak, sur leur programme d'éradication de la PPR ont montré l'importance de la mobilisation des ressources nationales, de l'existence et de la mise en œuvre d'une stratégie de vaccination, d'une législation favorable à l'utilisation de mesures de contrôle telles que la vaccination impliquant des vétérinaires privés et de la fourniture de la vaccination gratuite et de l'indemnisation des éleveurs. Le point le plus faible des programmes reste le risque de réintroduction de la PPR par les mouvements des animaux d'élevage ce qui nécessite une approche sous-régionale de l'éradication de la PPR. L'implication des vétérinaires du secteur privé (et des paraprofessionnels vétérinaires (PPV) dans le cas du Sénégal) a permis d'accroître la couverture.
- Le Délégué du Sénégal, le Docteur Mbargou Lô, a indiqué qu'ils disposent d'une capacité de production de vaccins et ont fourni des vaccins aux pays voisins pour soutenir la réalisation de plans de vaccination harmonisés. Le Sénégal est l'un des pays qui met en œuvre le projet PRAPS<sup>5</sup> financé par la Banque mondiale et est en mesure de soutenir la vaccination contre la PPR et la PPCB ainsi que la surveillance post-vaccination. Le pays diversifie les outils d'identification des animaux vaccinés pour soutenir la traçabilité et le suivi post-vaccination. Toutefois, ils rencontrent des difficultés pour accéder aux kits de sérosurveillance, ce qui retarde le processus.
- Le Co-Président du Secrétariat conjoint FAO/OMSA pour la PPR, le Docteur Felix Njeumi, a informé les Membres de la nécessité de donner la priorité à la collecte de données épidémiologiques, socio-économiques (recensement des animaux d'élevage, mouvements d'animaux, points d'abreuvement/pâturage, routes commerciales) et moléculaires. Il a souligné l'importance d'un système de traçabilité, d'informations sur les acteurs de la chaîne de valeur, d'une surveillance améliorée et de la soumission des données de séquence de la PPR aux Laboratoires de référence pour la PPR afin de soutenir la caractérisation et la compréhension des souches en circulation pour aider à délimiter les épisystèmes. Il a également mentionné l'appui que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut apporter au travers du réseau de laboratoires vétérinaires pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies. Les Membres ont également été informés que le Secrétariat peut apporter son soutien en matière de plaidoyer, de sensibilisation, de coordination et de partenariats, ainsi que pour la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités.
- Le Représentant régional de l'OMSA pour l'Afrique, le Docteur Karim Tounkara, a souligné le soutien apporté par les normes existantes pour la surveillance et la vaccination, les Manuels de diagnostic, la validation des programmes officiels de contrôle et la reconnaissance du statut, l'auto-évaluation à l'aide de l'outil PMAT<sup>6</sup>, la notification et la déclaration des maladies à travers le Système mondial d'information sur la santé animale (WAHIS), le soutien au diagnostic, le renforcement des capacités et les tests d'aptitude complets à l'aide des Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPR et les réseaux scientifiques. Il a également rappelé les programmes existants à travers le projet OHRT<sup>7</sup> du BMZ soutenant le Cameroun et la Namibie, le projet PC-TAD en Afrique de l'Est et le projet PRAPS en Afrique de l'Ouest et du Centre.

---

<sup>5</sup> PRAPS : Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel

<sup>6</sup> PMAT : Peste des petits ruminants (PPR) Monitoring and Assessment Tool

<sup>7</sup> OHRT : One Health, Rabies and TADs (Une seule santé, la rage et les maladies animales transfrontalières)

## Discussion des recommandations

42. Le Docteur Neo Mapitse a soumis à la discussion des Délégués les projets de recommandations 1 et 2 sur les deux thèmes techniques de la Conférence. Les deux projets de recommandations seront soumis pour adoption à la séance de jeudi, avec des amendements en fonction des suggestions et des discussions des participants.
43. Après adoption par la Commission régionale, les Recommandations seront soumises à l'adoption de l'Assemblée mondiale des Délégués en mai 2025. Une fois approuvées par l'Assemblée, elles serviront de ligne directrice importante pour les Membres de la Commission régionale pour l'Afrique, ainsi que pour l'Organisation dans son ensemble.

## JEUDI 2 FÉVRIER 2025

---

### Forum africain de partenariat public-privé dans le domaine vétérinaire

44. Le Docteur Rahul Shrivastava, Chargé de projet PPP au Service du renforcement des capacités de l'OMSA, a commenté le Forum africain de partenariat public-privé (PPP) dans le domaine vétérinaire qui a été lancé en novembre 2024, et en a souligné les principales conclusions :
  - Pour améliorer la gouvernance, la gestion et la mise en œuvre des PPP, il est essentiel d'établir un cadre juridique et réglementaire clair soutenu par des lignes directrices complètes ;
  - L'élaboration d'un guide de mise en œuvre avec des modèles de protocoles d'entente, d'accords, de procédures opérationnelles normalisées (*standard operating procedures ou SOPs*) et de meilleures pratiques simplifiera l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de PPP ;
  - Le renforcement de la consultation et de la coopération entre les parties prenantes publiques et privées est essentiel à la réussite des programmes conjoints ;
  - Un forum de réseautage numérique et une plate-forme de plaidoyer devraient être mis en place pour sensibiliser les décideurs, les éleveurs et les autres bénéficiaires ;
  - Les producteurs et les parties prenantes non gouvernementales peuvent apporter des ressources et jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes efficaces en partenariat avec les Services vétérinaires ;
  - En outre, une plateforme de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (*Monitoring, Evaluation and Learning, (MEL)*) devrait être mise en place pour faciliter le partage des connaissances, diffuser les meilleures pratiques et documenter les leçons tirées des PPP existants.

### Progression de l'éradication de la rage en Gambie : sur la voie de l'objectif zéro d'ici 2030

45. Le Docteur Abdou Ceesay, Délégué de la Gambie, a fourni aux participants des détails sur la situation de la rage dans son pays. Il a commencé par quelques détails clés sur la Gambie en général, y compris sur la population canine. Il a également fourni des indications sur la notification des maladies, soulignant que la rage n'a jamais été signalée au sein de la faune sauvage dans le pays, avec seulement 8 cas confirmés chez les chiens sur une période de 5 ans (tous entre 2009 et 2012). D'autres suspicions de cas (non confirmées) ont été signalées chez des chiens, des ânes et des chevaux en 2014. Il a également fourni des précisions sur les cas humains signalés entre 2006 et 2021, avec 171 patients ayant des antécédents d'exposition à la rage, qui ont tous été traités par prophylaxie post-exposition.
46. En ce qui concerne la situation actuelle dans le pays, le Délégué a expliqué que la lutte contre la rage fait partie du programme de prévention et de contrôle des maladies du Département des services des animaux d'élevage (Services vétérinaires de Gambie), que la rage est une maladie zoonotique prioritaire pour la Gambie et qu'une approche stratégique pour le contrôle et

l'élimination à terme de la rage a été adoptée en 2016, l'initiative de lutte contre la rage étant pleinement soutenue par le gouvernement et les partenaires des Services vétérinaires. À l'exception des deux dernières années, le gouvernement a fourni un financement annuel pour les vaccins contre la rage.

47. La Gambie a mis en œuvre une stratégie de lutte contre la rage tout au long de l'année, avec des campagnes de vaccination annuelles commençant le 28 septembre pour coïncider avec la Journée mondiale contre la rage. Cette approche comprend la vaccination des chiens ayant un propriétaire en fonction de la demande et des initiatives de piégeage et de vaccination pour les chiens errants, bien que la couverture reste faible. Les campagnes de sensibilisation publique font appel aux médias de masse, notamment la télévision nationale, la radio communautaire et les symposiums. Des mesures de contrôle de la population canine, telles que la stérilisation, sont également en place, en particulier pour les chiens errants. La rage est une zoonose prioritaire dans le cadre de la plateforme « Une seule santé » du pays, avec une forte collaboration entre les ONG, les organisations vétérinaires et les agences gouvernementales. Le partenariat avec l'Office du tourisme gambien permet de mettre en place des programmes *ad hoc* de lutte contre la rage, principalement soutenus par le Ministère du Tourisme.
48. Une collaboration entre Mission Rabies UK et les Services vétérinaires (SV) gambiens a été initiée pour mettre en œuvre une campagne de vaccination plus efficace. Avec le soutien de l'OMSA, les SV ont planifié une enquête sur la population canine en Gambie.
49. À la suite de la présentation de la Gambie et de la discussion entre les Délégués, il a été souligné que des données de qualité, la gestion de la population canine, l'éducation et la sensibilisation des communautés et des propriétaires de chiens, ainsi que la sensibilisation des décideurs politiques sont des éléments clés pour parvenir à son éradication d'ici 2030.
50. Enfin, il a été rappelé que l'OMSA soutient ses Membres dans la lutte contre la rage à travers une approche globale conforme à la stratégie mondiale « Zéro d'ici 30 ». L'OMSA fournit des conseils techniques, un renforcement des capacités et un soutien politique pour renforcer les programmes nationaux de lutte contre la rage. Elle facilite l'accès à des vaccins de grande qualité grâce à sa banque de vaccins contre la rage, ce qui permet des campagnes de vaccination de masse. En outre, l'OMSA promeut l'approche « Une seule santé » en favorisant la collaboration entre les secteurs vétérinaire, de la santé publique et de la faune sauvage. Les Membres peuvent également bénéficier du Processus PVS de l'OMSA avec un contenu spécifique dédié à la rage. L'OMSA soutient également la surveillance, le diagnostic en laboratoire et les campagnes de sensibilisation du public afin d'améliorer la prévention et le contrôle de la rage. Grâce à des partenariats avec des organisations internationales et des initiatives régionales, l'OMSA aide ses Membres à mettre en œuvre des stratégies efficaces, durables et fondées sur la science pour éliminer la rage humaine transmise par les chiens.

#### **WAHIS: qu'est-ce qui a changé et qu'est-ce que vous y gagnez**

51. La Docteure Jenny Hutchison, Cheffe du *Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale* (WAHIAD), a fait une présentation sur les toutes dernières améliorations apportées au *Système mondial d'information sur la santé animale* (WAHIS) et sur la situation des Membres africains en matière de notification.
52. Elle a précisé le contexte dans lequel se fait la notification de la fièvre aphteuse en Afrique afin d'alimenter une table ronde sur l'utilisation de WAHIS et les pratiques adoptées de déclaration des maladies, y compris le recours à des événements stables.
53. Cinq intervenants (les Délégués de la Côte d'Ivoire, du Lesotho, de Madagascar, du Nigéria et de l'Ouganda) ont participé au débat. Les points suivants peuvent être tirés de l'échange entre les intervenants :
  - WAHIS et les informations officielles qu'il contient sont importants pour appuyer la prise de décisions des Membres, en particulier en ce qui concerne les échanges commerciaux. D'autres sources d'information sont également utilisées par les Membres.

- Il est essentiel de fournir des notifications en temps voulu, précises et complètes à WAHIS pour maintenir sa pertinence.
- Il peut être difficile de transmettre des notifications dans des zones où l'Internet ne fonctionne pas bien, où les infrastructures et les ressources sont insuffisantes, notamment en ce qui concerne le personnel formé et les capacités des laboratoires.
- Une partie importante de la charge représentée par les notifications est l'obligation de déclarer des données similaires à plusieurs systèmes, et pas seulement à WAHIS.
- WAHIAD s'engage à accompagner ses utilisateurs et dispose d'un service d'assistance dédié (<https://wahis-support.woah.org>).
- WAHIS devrait pouvoir accepter des données en-vrac téléportées ou téléchargées.
- Les Membres apprécieraient une application mobile pour recevoir et consulter les alertes instantanées.

### **Le Système d'Information PVS (PVS IS) : Objectifs, accès et utilisation des données PVS**

54. Madame Jennifer Lasley, Coordonnatrice principale de programme du Service du renforcement des capacités de l'OMSA, a dispensé à tous les participants de la Conférence une session de formation sur la manière d'utiliser les données PVS dans le PVS IS ainsi que des éléments probants pour défendre les dossiers d'investissement en faveur des Services vétérinaires et agir sur les recommandations formulées pour que les Services vétérinaires puissent fournir à des milliards de personnes un accès aux services clés qui leur font défaut afin d'avoir un impact sur leurs moyens de subsistance et améliorer la santé et le bien-être des animaux.
55. Les Délégués ont utilisé les données, les informations et les tableaux de bord du PVS IS pour réaliser des exercices interactifs qui les ont aidés à découvrir comment les données pertinentes peuvent être trouvées, analysées, présentées et permettre d'exploiter le PVS IS pour soutenir et développer des dossiers d'investissement et des plans stratégiques, dans un but de maintien et d'amélioration des performances.
56. Après l'expérience pratique, les Délégués ont conclu que l'incapacité à créer des dossiers d'investissement attrayants peut constituer un goulot d'étranglement pour les investissements en faveur des SV et que les dossiers d'investissement reposant sur des données probantes sont essentiels pour combler les lacunes en matière d'infrastructure et de services dans les SV afin d'inspirer confiance aux investisseurs, de démontrer la viabilité financière et de promouvoir la responsabilité et la transparence.

### **Nouvel outil de navigation au sein des normes**

57. Le Docteur Ronald Mora Castillo, du Service des normes de l'OMSA, a présenté le nouvel outil de navigation des normes de l'OMSA, qui devrait être lancé prochainement.
58. Il a expliqué que ce nouvel outil était conforme au cadre du 7e Plan stratégique, car il est en conformité avec les objectifs de transformation numérique et d'innovation, de renforcement de la sécurité sanitaire mondiale et d'utilisation de la technologie pour apporter un soutien aux Membres.
59. Le Docteur Mora Castillo a expliqué que cet outil constituera un point d'accès unique aux normes de l'OMSA avec un système de recherche et de filtrage intuitif pour faciliter la navigation dans les Codes et Manuels terrestres et aquatiques de l'OMSA. Il permettra aux utilisateurs de visualiser les recommandations pour un commerce international dénué de risques par produit/marchandise. Et, dans le cas d'un usage interne à l'OMSA, il fournira une plate-forme dédiée pour centraliser, gérer et mettre à jour efficacement les normes internationales de l'OMSA, suite à l'adoption de textes nouveaux ou révisés par l'Assemblée mondiale de l'OMSA.

60. Il a également fait remarquer que cet outil offre un potentiel d'intégration future avec d'autres outils de l'OMSA afin d'améliorer l'utilisation des données et l'articulation des données des normes avec d'autres plateformes organisationnelles. Il ouvrira également de nouvelles possibilités d'analyse des données et d'informations, permettant d'utiliser des données longtemps inaccessibles pour améliorer la compréhension et la normalisation des éléments de données au sein des normes.
61. La Commission régionale s'est félicitée des progrès accomplis par l'OMSA pour faciliter la navigation au sein des normes, en les rendant plus accessibles et plus faciles à gérer.

**Cadre pour la faune sauvage : Engager des discussions et recueillir des commentaires pour une stratégie et un programme de santé destinés à la faune sauvage adaptés aux besoins des Membres - Session interactive**

62. Mme Sophie Muset, du Service Préparation aux urgences et résilience de l'OMSA, a fourni des précisions sur le programme de santé de la faune sauvage, ses objectifs et les moyens de les atteindre.
63. Elle a souligné le processus d'élaboration et d'examen du *Cadre de l'OMSA* en faveur de la santé de la faune sauvage (Wildlife Health Framework (WHF)), qui a été conçu pour soutenir la gestion de la santé de la faune sauvage dans le cadre de l'approche « Une seule santé » (One Health). Les Membres de l'OMSA, par le biais d'enquêtes et de consultations, ont activement contribué à l'élaboration de ce cadre, faisant preuve d'un fort engagement. Le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage est un élément essentiel des systèmes plus larges de surveillance de la santé, axé sur la santé de la faune sauvage tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
64. Parmi les principales étapes franchies figurent les consultations des Membres en 2020 et 2022-2023, avec une contribution importante des Délégués de l'OMSA, et l'adoption de la Résolution #31, qui souligne l'importance de la santé de la faune sauvage dans la réalisation de la résilience « Une seule santé ». Dans le cadre de la santé de la faune sauvage financé par six Membres et l'Union Européenne, les collaborations ont été renforcées, des lignes directrices ont été produites, l'utilisation des données a été mise en avant, la formation et le renforcement des capacités ont été catalysés et de multiples outils de communication ont été produits.
65. Enfin, elle a fait savoir que l'OMSA préparait la prochaine phase du programme de santé de la faune sauvage [2026-2030], impliquant l'examen de la stratégie, l'élaboration d'un modèle logique et l'analyse des réalisations du programme de mise en œuvre.
66. Elle a souligné que les opinions et les priorités des Membres seront essentielles pour guider la prochaine stratégie portant sur la santé de la faune sauvage, en veillant à ce que le cadre reste aligné sur les besoins des Membres et soutienne efficacement les efforts de santé et de surveillance de la faune à l'échelle mondiale.
67. Enfin, Madame Muset a invité les Délégués à fournir des commentaires en temps réel sur l'impact qu'a actuellement le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage et sur les domaines d'intérêt à prendre en compte pour le futur programme de santé de la faune sauvage de l'OMSA à l'aide d'un outil de présentation interactif. Ces données, combinées aux commentaires des Délégués d'autres Régions de l'OMSA, éclaireront l'élaboration de la prochaine stratégie de l'OMSA pour la santé de la faune sauvage.

### **Proposition de date et de lieu de la 27ème Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique**

68. Le Président de la Commission, Docteur Honoré N'lemba Mabela, a demandé aux Délégués présents si l'un de leurs pays souhaitait accueillir la 27e Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique en 2027.
69. Les Membres de la Commission ont décidé de donner aux hôtes potentiels plus de temps pour en débattre avec leurs autorités respectives. La décision définitive sur le lieu de la prochaine réunion sera prise pendant la réunion de la Commission régionale lors de la 92e Assemblée mondiale.

### **Conclusions de la Conférence et adoption des recommandations**

70. Le Docteur Neo Mapitse a résumé les principales conclusions de la Conférence, au cours de laquelle le plaidoyer et la visibilité, des cadres et des politiques clairs, la collaboration et les partenariats, ainsi que l'engagement et la sensibilisation des parties prenantes ont été soulignés comme des éléments essentiels pour assurer la durabilité et la réactivité de toutes les actions liées à la santé et au bien-être des animaux, à la sécurité sanitaire des aliments et à la sécurité des échanges commerciaux dans la Région.
71. Le Docteur Mapitse a ensuite présenté la recommandation aux Délégués, y compris tous les commentaires formulés au cours de la séance de discussion. Il a expliqué les procédures d'adoption des recommandations, soulignant qu'elles doivent être adoptées lors de la session en cours et ne peuvent pas être modifiées par la suite.
72. Les deux projets de recommandations ont été adoptés à l'unanimité et seront publiés sans aucun amendement supplémentaire avec le rapport final.

### **Cérémonie de clôture**

73. La réunion s'est conclue en mettant l'accent sur l'esprit de coopération et de collaboration entre les Membres, conformément à la mission de l'OMSA d'améliorer la santé animale dans le monde.
74. Les autorités suivantes ont prononcé des déclarations finales :
  - Docteur Honoré Robert N'lemba Mabela, Président de la Commission régionale pour l'Afrique,
  - Docteure Susana Pombo, Présidente de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA,
  - Docteur Karim Tounkara, Représentant régional pour l'Afrique, et
  - Son Excellence, le Docteur Fikru Regassa, Ministre d'État chargé du Secteur du développement de l'élevage et des ressources halieutiques et Délégué de l'Éthiopie auprès de l'OMSA.
75. La Docteure Susana Pombo a encouragé les participants à transposer les discussions en actions concrètes, reconnaissant les défis importants à venir, mais aussi le solide soutien disponible au sein de la communauté de l'OMSA. Elle a également souligné le caractère enrichissant de la Conférence et la valeur du partage d'expériences et de connaissances. Enfin, elle a reconnu le rôle central du Comité d'examen de la gouvernance de l'OMSA, mentionnant que la Région devrait être fière que le Président élu soit originaire d'Afrique, ce qui reflète clairement la contribution active de la Région à la mission de l'OMSA. La Docteure Pombo a remercié la Commission pour son invitation et a déclaré que cela lui avait permis, en tant que Présidente de l'Assemblée, de comprendre les défis et les besoins de la Région.
76. La Conférence a été officiellement clôturée à 18 heures.



**26ème Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Afrique**  
Addis Abeba, Ethiopie, 4 - 7 février 2025

**PROGRAMME**

**DIMANCHE 2 FEVRIER 2025**

---

Arrivée des participants pour l'atelier sur la RAM

**LUNDI 3 FEVRIER 2025**

---

**Atelier régional sur le plaidoyer pour l'engagement en faveur de la  
Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies  
sur la résistance aux antimicrobiens (RAM)**

8:00 – 8:15 Arrivée et inscription des participants et remise des supports de l'Atelier

9:00 – 17:00 Atelier régional pour l'Afrique sur le plaidoyer pour l'engagement en faveur de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies

10:00 – 14:00 Arrivée et inscription des participants et remise des supports pour la Conférence régionale

**MARDI 4 FEVRIER 2025**

---

9:00 – 10:30 Salle de réception: Arrivée des participants / Inscription à la Conférence et remise des supports

10:30 Arrivée des personnalités - Salle de réception

**11:00 Séance inaugurale (Maître de cérémonie - Ethiopie)**

Introductions, remarques et ouverture officielle

1:00 Visite des stands d'exposition / Séance de présentation de posters  
Pause / Boissons / Photo de groupe

13:30 Transfert vers la salle de conférence n° 5

13:45 Approbation du Programme

Désignation du Comité de la Conférence  
(Président/e, Vice-président/e, Rapporteur général)

Désignation des président/es de séance et des rapporteurs  
(Thèmes techniques)

14:00 Renforcer les Services vétérinaires, améliorer la visibilité et moderniser l'OMSA pour faire face aux défis de la santé animale (Dr François Caya, Directeur général adjoint chargé des affaires institutionnelles et de la gouvernance)

14:40 Discussions

15:00 Déjeuner

16:00 Le rôle des Services vétérinaires dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Éthiopie (Dr Fikru Regassa, Délégué de l'Ethiopie)

16:30 Discussions

- 17:00 **Thème technique I** (sans questionnaire) : Contrôle et éradication de la PPCB en Afrique : Défis et stratégies pour une Afrique sans PPCB (Dr Musa Mulongo, Chercheur principal et Coordinateur de la Plateforme TAHSSL, ILRI)
- 17:30 Discussions
- 18:00 Fin de la séance
- (Préparation de la Recommandation n°1 par un petit groupe dédié)*
- 19:00 Dîner officiel offert par l'Éthiopie

### **MERCREDI 5 FEVRIER 2025**

---

- 8:00 Arrivée des participants (Salle de conférence n°5)
- 8:30 Résultats de la deuxième réunion du GPE - PPCB (Lusaka, Zambie) (Dre Viola Chemis, Service des actions régionales de l'OMSA)
- 8:50 Développer le recours à de vaccins de qualité pour les maladies du bétail en Afrique (Dr Charles Bodjo, Directeur de l'UA PANVAC)
- 9:20 Discussion
- 9:40 **Thème technique II** (sans questionnaire) : Services vétérinaires et sécurité alimentaire : défis et perspectives pour l'élaboration de politiques dans un contexte d'unification des marchés au niveau du continent (Prof. Malek Zrelli, Tunisie)
- 10:10 Pause
- 10:30 Discussions
- 11:00 Normes de l'OMSA, SPS, Commerce et Accord de libre-échange continental africain (AfCFTA) (Dr Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OMSA pour l'Afrique australe)
- 11:20 Discussions
- 11:40 Discussion ouverte sur le processus d'élaboration des normes de l'OMSA : Code et Manuel aquatique, Code et Manuel terrestre (Dr Patrick Bastiaensen, Représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Afrique de l'Est)
- 12:00 Suivi des recommandations de la dernière conférence (Dr Neo Mapitse)
- 12:20 Améliorer le bien-être animal en Afrique ( Dr Hiver Boussin, Chef de l'unité animale, AU-IBAR )
- 12:50 Discussion
- 13:00 Déjeuner
- (Préparation de la Recommandation n°2 par un petit groupe dédié)*
- 14:00 Préparation aux situations d'urgence et aux menaces pour la sécurité sanitaire (Dr Francesco Valentini, Représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Afrique du Nord et Dr Ian Busuulwa, Représentation sous-régionale de l'OMSA pour l'Afrique de l'Est)
- 14:30 Eradication de la *Peste des petits ruminants* (PPR) en Afrique (Dr Huyam Salih, Directeur du Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA) (suivie d'une table ronde)
- 16:00 Pause
- 16:30 Discussions sur les Recommandations n°1 et 2
- 18:00 Fin de la journée

19 :00 Dîner officiel offert par l'OMSA

## **JEUDI 6 FEVRIER 2025**

---

- 8:00 Arrivée des participants
- 8:30 Forum africain sur les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire (Dr Rahul Shrivastava, Service de renforcement des capacités de l'OMSA)
- 9:00 Progression de l'éradication de la rage en Gambie: sur la voie de l'objectif zéro d'ici 2030 (Dr Abdou Ceesay, Délégué de la Gambie auprès de l'OMSA)
- 9:30 Discussions
- 9:40 WAHIS : ce qui a changé, et ce que cela peut vous apporter (présentation et table ronde) (Dre Jenny Hutchison, Cheffe du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale)
- 10:50 Pause
- 11:30 Le Système d'information PVS : Objectifs, accès et utilisation des données PVS (Mme Jennifer Lasley, Service de renforcement des capacités de l'OMSA) (tous les participants sont priés d'apporter leur ordinateur/tablette à cette séance).
- 12:30 Le nouvel outil de navigation pour les normes de l'OMSA (Dr Ronald Mora, Service des Normes de l'OMSA)
- 13:00 Déjeuner
- 14:00 Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage : Lancer les discussions et recueillir les retours d'expérience pour une stratégie et un programme sanitaire sur la faune sauvage répondant aux besoins des Membres - Séance interactive (Dr Sophie Muset, Département Préparation et Résilience de l'OMSA)
- 15:00 Pause
- 15:30 Proposition de date et de lieu de la 27ème Conférence de la Commission régionale pour l'Afrique
- 15:45 Conclusions de la Conférence et adoption des Recommandations
- 16:45 Cérémonie de clôture
- 17:30 Fin de la journée
- 18:30 Diner (offert par l'Ethiopie)

## **VENDREDI 7 FEVRIER 2025**

---

Visite technique / culturelle organisée par l'Ethiopie

13:00 Fin de la Conférence / Déjeuner



**26e Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie, 4-7 février 2025**

Recommandation n°1

**Contrôle et éradication de la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) en Afrique : défis et stratégies pour une Afrique indemne de la PPCB**

Finale

CONSIDÉRANT :

1. L'importance du bétail pour les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les revenus et la résilience des communautés rurales et pastorales en Afrique, ainsi que leur contribution aux économies nationales et les opportunités émergentes d'accroître le commerce intra-africain dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
2. La menace persistante de la PPCB en Afrique et les mouvements incontrôlés d'animaux aux niveaux national et transfrontalier ;
3. La persistance de la survenue des sécheresses liées au changement climatique qui déclenchent des déplacements sur de longues distances et laissent les animaux affaiblis et vulnérables à la PPCB ;
4. Les lacunes existant dans les connaissances et l'expertise en matière de stratégies/programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux de lutte contre la PPCB et les outils nécessaires pour soutenir et évaluer la mise en œuvre des programmes de lutte contre la PPCB ; les stratégies de lutte contre la péripneumonie contagieuse bovine différentes et non coordonnées aux niveaux national, régional et continental, associées à une couverture et à un suivi insuffisants de la vaccination ;
5. La surveillance limitée et les défis liés aux moyens de diagnostic, dont la disponibilité irrégulière du marché, ainsi que les capacités techniques limitées ;
6. La persistance sur le marché de vaccins contre la PPCB dont la qualité n'a pas été contrôlée, ainsi que la faiblesse des infrastructures de stockage et de transport des vaccins ;
7. L'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières pour mettre en œuvre efficacement les stratégies nationales existantes de lutte contre la PPCB et pour entreprendre les processus et procédures de l'OMSA pour la reconnaissance du statut au regard de la maladie et la validation des programmes officiels de contrôle ;
8. La nécessité de renforcer les politiques, y compris la législation, et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé, dans les efforts de lutte contre la PPCB, en tirant parti des mécanismes de coordination régionale existants tels que le groupe permanent d'experts pour l'Afrique ;

9. D'une part, l'obtention de la reconnaissance officielle par l'OMSA du statut indemne de péripneumonie contagieuse bovine par quatre Membres, deux d'entre eux ayant obtenu la validation par l'OMSA de leurs programmes officiels de lutte contre la PPCB et, d'autre part, la lenteur des progrès pour arriver à la reconnaissance par l'OMSA du statut indemne de PPCB d'autres Membres potentiels ;
10. La surveillance menée au niveau des abattoirs est essentielle pour soutenir l'investigation et le diagnostic ciblés de la PPCB et il existe des innovations pour soutenir le flux de données en temps réel ; et
11. La nécessité d'élargir le réseau des Laboratoires de référence de l'OMSA pour cette maladie en Afrique afin de soutenir les efforts des Membres en vue d'une Afrique indemne de PPCB.

## LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

### RECOMMANDE QUE :

1. L'OMSA continue d'apporter son soutien à ses Membres pour renforcer leurs Services vétérinaires et, en ce qui concerne le contrôle et l'éradication de la PPCB, par la mise en œuvre du Processus PVS, en considérant la PPCB et les besoins spécifiques des Membres pour lutter contre cette maladie, ainsi que la formation aux procédures de reconnaissance officielle de l'OMSA ;
2. Les Membres et les Communautés économiques régionales (CERs) intensifient leurs efforts de collaboration et de coordination pour faire appliquer les réglementations et les procédures de contrôle des mouvements et d'approches de vaccination d'animaux au niveaux national et transfrontalier . Cela devrait être soutenu par un partage régulier d'informations sur les mouvements d'animaux nomades / transhumants / pastoraux et liés au commerce ;
3. L'OMSA, la FAO, l'UA-BIRA et les CERs insistent en permanence auprès des Membres et des décideurs politiques sur la nécessité de déployer des efforts du continent en vue d'une Afrique indemne de PPCB par le biais de la Stratégie de santé animale pour l'Afrique (AHSA) de l'UA-BIRA qui est un cadre pour le contrôle transfrontalier des maladies des animaux d'élevage et des diverses stratégies régionales portant sur la PPCB, afin de renforcer l'appropriation, l'adhésion et un soutien en continu, ainsi que l'alignement et l'harmonisation des activités nationales de lutte contre la PPCB, dont les stratégies de vaccination et le contrôle des mouvements ;
4. Les Membres, en consultation avec l'OMSA, la FAO, l'UA-BIRA, les partenaires au développement et les CERs, donnent la priorité à l'élaboration, s'il y a lieu, à l'examen et à la mise en œuvre de leurs *plans nationaux stratégiques* (PNS) et plans nationaux d'investissement en matière de PPCB, alignés sur la stratégie de lutte contre la PPCB qui sera élaborée par l'UA-BIRA et renforcent leur participation et leur coopération pour la stratégie relative à la PPCB dans le cadre du GF-TADs ;
5. Les Membres améliorent la connaissance de leur situation épidémiologique au regard de la PPCB en surveillant la survenue de la maladie au sein des écosystèmes grâce à une surveillance coordonnée et soumettent des rapports à l'OMSA, conformément aux exigences du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* en matière de notification des maladies et de fourniture d'informations épidémiologiques. Ces connaissances devraient appuyer la prise de décision visant à cibler les populations animales à risque au regard de la PPCB.
6. Les Membres améliorent leur capacité de diagnostic de la PPCB grâce à une formation communautaire participative, à une surveillance générale, une surveillance ciblée renforcée au niveau des abattoirs et à la participation à des activités de formation pour la validation des tests portant sur la PPCB avec le soutien des Laboratoires de référence de l'OMSA;

7. Les Membres veillent à l'utilisation de vaccins de qualité en achetant et en autorisant la commercialisation de vaccins contre la PPCB ayant fait l'objet d'une certification de qualité de la part de l'UA-PANVAC et en veillant à la pleine application de la législation relative aux infrastructures de stockage, de transport et de livraison des vaccins ;
8. Les Centres de référence de l'OMSA et les institutions de recherche sont invités à redoubler d'efforts pour mettre au point de nouveaux vaccins et de nouvelles thérapies;
9. Les Membres examinent leurs législations, leurs politiques, leurs licences et leurs lignes directrices concernant l'utilisation des antimicrobiens pour le traitement de la PPCB et d'autres maladies infectieuses pour lesquelles il existe des vaccins efficaces –
10. Les Membres promulguent des législations pour limiter la vente d'antimicrobiens de contrefaçon et l'utilisation non réglementée d'antimicrobiens pour le traitement de la PPCB et d'autres maladies infectieuses pour lesquelles il existe des vaccins efficaces.
11. L'OMSA est invité à développer des lignes directrices claires sur l'usage des antimicrobiens dans le cadre de la lutte contre la PPCB ;
12. L'OMSA, en collaboration avec des partenaires, apporte un soutien aux Membres pour conduire et documenter des analyses portant sur le coût de la PPCB en matière sociale, culturelle, sécurité alimentaire et nutritionnelle, de résilience au changement climatique et de bien-être économique des éleveurs afin d'encourager les gouvernements et les partenaires internationaux au développement à continuer de s'engager et de soutenir le contrôle et l'éradication de la maladie en allouant les ressources nécessaires (financières, structurelles et humaines) ainsi qu'un soutien législatif afin de favoriser la bonne mise en œuvre de stratégies ou de programmes pertinents de lutte contre la PPCB, y compris, entre autres, la coopération avec les éleveurs, la vaccination et le contrôle des mouvements d'animaux ;
13. Les Membres élargissent l'engagement et la participation des parties prenantes dans les activités de lutte contre la PPCB au-delà des partenaires habituels. En particulier, des efforts devraient être faits pour tirer parti des producteurs de vaccins et des prestataires de services de santé animale du secteur privé, des associations d'éleveurs, des organisations communautaires, afin de mieux mettre en œuvre les interventions de lutte contre la maladie ;
14. Les Membres n'ayant jamais signalé la PPCB et ne disposant pas de programme de vaccination contre la PPCB, mettent en œuvre les activités nécessaires pour assurer le respect des normes pertinentes de l'OMSA en ce qui concerne un pays ou une zone indemne de PPCB et entreprennent par la suite les procédures et les processus de soumission d'une demande de reconnaissance officielle de leur statut indemne au regard de la maladie.



**26<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Afrique  
Addis Abeba, Ethiopie, du 4 au 7 février 2025**

Recommandation n°2

**Services vétérinaires et sécurité sanitaire des aliments : défis et perspectives pour le  
développement de politiques dans un contexte d'unification des marchés à l'échelle  
du continent**

Finale

CONSIDÉRANT QUE :

1. L'élevage joue un rôle économique et social clé en Afrique, où il représente une part importante du PIB agricole, en particulier dans les pays les plus pauvres. Cependant, le secteur reste vulnérable aux maladies qui ont un impact économique et sanitaire significatif ;
2. Malgré un potentiel économique important, le commerce intra-africain reste faible (16-17% des échanges totaux), en partie à cause des barrières non tarifaires, des différences de politiques sanitaires et de l'absence de systèmes de traçabilité conformes aux normes internationales ;
3. Les zoonoses et maladies infectieuses continuent de limiter la durabilité des filières animales. Le secteur informel, qui domine les échanges agricoles, présente des risques sanitaires importants ;
4. L'unification des marchés africains, portée par des initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), offre une opportunité unique pour renforcer la sécurité sanitaire des aliments et les Services Vétérinaires essentiels non seulement dans la promotion d'un commerce durable et équitable mais aussi dans l'amélioration de la santé animale et humaine ;
5. La consommation de viande et de lait en Afrique devrait doubler d'ici 2050, portée par une augmentation démographique équivalente. Cette croissance représente une opportunité pour l'intégration économique via la ZLECAf ;
6. Les Communautés Économiques Régionales (CER) et la ZLECAf offrent des opportunités pour harmoniser les politiques sanitaires et stimuler le commerce des produits d'origine animale ;
7. Les Services vétérinaires jouent un rôle clé pour exploiter pleinement les opportunités offertes par la ZLECAf. Cependant, ils sont confrontés à des défis importants, notamment le manque de ressources humaines et financières, les disparités techniques entre les pays, l'absence d'harmonisation des normes sanitaires et les menaces croissantes liées aux zoonoses et aux contaminations alimentaires ;
8. La mise en place de programmes coordonnés et bien financés aux niveaux national, régional et continental est essentielle pour renforcer les systèmes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique ;
9. Des initiatives comme la Déclaration de Maputo, la Déclaration de Malabo et la Déclaration de Kampala, ainsi que des programmes tels que le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et la stratégie LiDeSA, visent à renforcer les Services vétérinaires et à harmoniser les cadres réglementaires à l'échelle continentale ;

10. Le processus PVS de l'OMSA favorise une amélioration continue et un alignement avec les normes de l'OMSA, grâce à son cycle de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), tout en fournissant des données fondées sur des preuves grâce à son système d'information qui soutient la prise de décision et les investissements durables adaptés aux besoins et priorités spécifiques de chaque Membre.

## LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

### RECOMMANDE QUE

#### LES MEMBRES :

1. Poursuivent l'engagement actif dans le Processus PVS et plaident en faveur d'une planification stratégique et d'une augmentation des ressources des Services vétérinaires, en s'appuyant sur les données et les analyses présentes dans le Système d'Information PVS ;
2. Dotent les Services vétérinaires de compétences, d'infrastructures et de ressources adaptées et basées sur les besoins pour mieux gérer les défis liés aux menaces sanitaires de production et de transformation ;
3. Alignent et harmonisent leurs cadres réglementaires vétérinaires, qui couvrent la production animale, le traitement des produits animaux et la sécurité sanitaire des aliments, sur les normes internationales, y compris zonage et compartimentation, pour favoriser un commerce continental fluide et sécurisé (dénué de risques) ;
4. Intègrent les acteurs du secteur informel dans les chaînes formelles par le biais de mécanismes de formation, de mesures incitatives et une réduction des charges réglementaires et fiscales ;
5. Renforcent la participation au processus de l'élaboration des normes de l'OMSA et aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius;
6. Poursuivent les efforts de renforcement des capacités des Services vétérinaires en matière des systèmes de sécurité sanitaire des aliments y compris par le biais de collaborations multisectorielles;
7. Améliorent leurs obligations de transparence en matière de notification et du rapport des maladies par l'intermédiaire du Système mondial d'information zoo-sanitaire (WAHIS);
8. Garantissent à leur personnel vétérinaire l'accès à une formation basée sur les compétences afin de renforcer et de maintenir la capacité nécessaire à la mise en œuvre des normes de l'OMSA;
9. Exhortent l'UA-BIRA à préparer une note à l'intention des Chefs d'État soulignant la nécessité de doter les Services vétérinaires d'effectifs suffisants pour leur permettre de remplir leur mandat, tout en garantissant la maîtrise des risques dans les échanges commerciaux et des systèmes de surveillance efficaces, et faisant référence aux rapports PVS, si pertinent, notamment en ce qui concerne les recommandations visant les ressources humaines et l'accès aux marchés.

L'OMSA :

1. Continue de traiter de façon prioritaire les travaux permettant que la voix du secteur de la santé animale et des Services vétérinaires soient entendues dans toutes les enceintes politiques pertinentes, et que leur rôle clé dans la sécurité sanitaire des aliments, dans la production animale et le commerce sécurisé (dénué de risques) soit reconnu ;
2. Continuer à soutenir les Membres par le biais du Processus PVS pour renforcer leurs capacités, y compris les partenariats public privé, appuyer le plaidoyer et orienter les investissements durables ;
3. Poursuivre le développement d'une formation axée sur les compétences pour le personnel des Services vétérinaires, sur la base d'évaluations des besoins d'apprentissage axées sur les capacités nécessaires pour assurer la sécurité des échanges commerciaux, le contrôle des maladies transmissibles, y compris les zoonoses, et la sécurité sanitaire des aliments ;
4. Développer et promouvoir davantage les données logées dans le Système d'Information PVS (PVS-IS) afin d'appuyer le suivi des performances des Services vétérinaires, ainsi que le développement de méthodologies, de données et d'outils pour faciliter l'analyse de l'impact économique des maladies et démontrer le rôle essentiel de la santé animale dans la santé publique et le commerce.